Technologies mobiles futures 6G : appel à projets 2023
Annexe II - Liste de contrôle

Pour rappel, les annexes obligatoires sont listées dans le tableau ci-dessous. Pour chaque document obligatoire, il est indiqué si vous devez utiliser un modèle standard. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter des pièces jointes non contraignantes au formulaire de participation et aux documents obligatoires.

Référence appel à projet	Document	Devez-vous utiliser un modèle standard ?
3.1. a)	Le formulaire de participation complété correctement, soigneusement et dans sa totalité	Oui, voir le site web pour le formulaire de participation (annexe I)
3.1. a), 4°	La preuve du pouvoir de signature de chaque candidat	Non
3.1. a), 5°	Certificat RIB	Non
3.1. c)	Documentation permettant de certifier la comptabilité séparée des activités économiques et non économiques	Non
3.1. d)	Demande de subvention comprenant au moins un calendrier et un plan de travail avec des résultats attendus	Non
3.1. f) et 3.2. IV	Suivre les principes du DNSH	Oui, voir formulaire DNSH en annexe IV
3.2.	Preuves éventuelles de mesures correctives concernant les motifs d'exclusion	Non (éventuellement via le formulaire de participation)
3.2.	Extrait récent du casier judiciaire (maximum à 3 mois) des personnes morales concernées	Non
3.3. c)	Proposition de budget	Non
3.3. d)	Plan de travail	Non
3.4. 1.	Comptes annuels, bilan social, bilan interne	Non
3.4. 1.	Si d'application : des états financiers (comprenant un bilan et le compte de résultats).	Non
3.4. 4.	Actionnariat et, le cas échéant, les informations sur le groupe demandées dans l'appel à projets	Non